



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ETUDE NATIONALE SUR LES MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE

Année 2010



SOMMAIRE

Introduction

Synthèse de l'étude menée sur les morts violentes constatées au sein du couple au cours de l'année 2010.....p.03

I - La méthodologiep.04

II - Les principaux résultatsp.04

III - L'étude spécifique des faits.....p.05

3.1. Les faits commis dans le cadre du couple.....p.05

3.1.1. Les qualifications pénales.....p.05

3.1.2. La situation matrimoniale.....p.06

3.1.3. Le mode opératoire.....p.07

3.1.4. Le contexte des décès.....p.08

➤ Le contexte en fonction du genre.....p.08

➤ Les violences antérieures dans le couple.....p.09

➤ Le contexte lié à l'âge et/ou la maladie.....p.09

➤ La présence d'alcool et/ou de produits stupéfiants.....p.09

➤ Les problèmes psychiatriques et/ou psychologiques.....p.09

3.1.5. La répartition journalière des faits.....p.10

3.1.6. La répartition mensuelle des faitsp.10

3.1.7. La répartition géographique.....p.11

3.1.8. Le ratio entre le nombre de décès et le nombre d'habitants.....p.13

➤ Par départements.....p.13

➤ Par régions et collectivités d'outre-mer.....p.16

3.1.9. La nationalité des auteurs et des victimes.....p.16

3.1.10. Les catégories socioprofessionnelles.....p.17

3.1.11. L'âge des auteurs et des victimes.....p.17

3.1.12. Les suicides des auteurs.....p.19

3.2. Les faits commis dans le contexte intrafamilial.....p.19

3.2.1. Les enfants victimes de la violence exercée dans le couple.....p.19

➤ Les décès d'enfants entrant dans le cadre des décès au sein du couple.....p.19

➤ Les enfants témoins.....p.19

➤ Les enfants victimes de conflit de couple.....p.20

3.2.2. Les autres membres de la famille et les proches.....p.20

IV - Les homicides hors du couple.....p.20

V - Les cas anciens résolus en 2010.....p.20

Conclusionp.21

Annexes

Annexe 1 : exemples de faits constatés en 2010.....p.22

Annexe 2 : cartographie.....p.23

MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE ETUDE NATIONALE DE L'ANNEE 2010

En France, au cours de l'année 2010, **174 personnes** sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie (conjoint, concubin, pacsé ou « ex » dans les trois catégories).

De l'étude, il ressort :

**En France, tous les deux jours,
un homicide est commis au sein du couple.**

**146 femmes sont décédées en une année,
victimes de leur compagnon ou ex-compagnon.**

**28 hommes sont décédés,
victimes de leur compagne ou ex-compagne.**

En moyenne, une femme décède tous les 2,5 jours et un homme tous les 13 jours.

Cette violence s'exerçant dans le cadre familial, **6 enfants** ont également été victimes des violences mortelles exercées par leur père ou mère.

En incluant les suicides des auteurs et les homicides de victimes collatérales, ces violences mortelles ont occasionné au total le décès de **240 personnes**.

Les morts violentes au sein du couple enregistrent une légère augmentation avec 8* faits de plus qu'en 2009.

* Sachant que pour l'un des faits comptabilisés cette année, les époux se sont entre-tués, chacun est donc considéré à la fois comme auteur et victime, d'un seul fait d'homicide. L'étude a ainsi dénombré **173 faits, pour 174 auteurs / victimes**.

I. LA METHODOLOGIE

Pour la cinquième année consécutive, la délégation aux victimes a recensé pour le ministère de l'intérieur les morts violentes survenues au sein du couple.

La méthode employée consiste à exploiter les télégrammes et synthèses de police judiciaire (rédigés par les services de police et les unités de gendarmerie) et les articles parus dans la presse nationale et régionale pour ne recenser que les assassinats, homicides volontaires ou violences suivies de mort commis à l'encontre d'un partenaire de vie, homme ou femme, quel que soit son statut (conjoint, concubin, pacsé ou « ancien » dans ces trois catégories). Le nombre de cas recensés est ensuite vérifié auprès des bases départementales pour chaque circonscription de police ou groupement de gendarmerie.

Après ce recensement, la délégation aux victimes analyse chaque dossier individuellement. Les chiffres présentés dans cette étude sont un minimum, quelques rares faits ayant pu échapper à la remontée d'information auprès de la délégation aux victimes.

II. LES PRINCIPAUX RESULTATS

Il ressort de l'étude que **96 faits** ont été recensés en *zone gendarmerie* et **77 faits** en *zone police*, soit **173 faits qualifiés d'homicides, assassinats ou violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner**.

146 victimes sont des **femmes**, soit 83,91 %. Les victimes masculines sont au nombre de 28, soit 16,09 %.

Sur les **28 femmes auteurs** d'homicide commis sur des hommes, **12 d'entre elles étaient victimes** de violences de la part de leur partenaire, soit 42,86 %. Cette année, on ne relève aucun fait dans des couples homosexuels (vivant officiellement ensemble).

<p>Il ressort donc qu'au cours de l'année 2010, 146 femmes ont été victimes de leur compagnon ou ex-compagnon et 28 hommes sont morts, tués par leur compagne ou ex-compagne.</p>

Le ratio par jour reste identique à l'année 2009 pour les femmes : en moyenne, une femme décède tous les 2,5 jours, tandis que le ratio pour les hommes est désormais de 13 jours (contre 1 tous les 14,5 jours l'an passé).

En 2010, au travers de l'état 4001, en France métropolitaine et d'Outre-mer, on dénombre un total de **657 homicides volontaires** (assassinats et meurtres) et **136 faits de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner**, soit un total de **793 faits**, quel qu'en soit le mobile.

Concernant plus précisément les décès **au sein du couple**, on constate :

- **160 homicides volontaires et assassinats liés au couple**, soit un ratio de **24,35 %** des atteintes volontaires à la vie recensées au niveau national.
- **13 violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner**, soit **9,56 %** des faits recensés au niveau national.

Les morts violentes dans le couple représentent **21,82 %** des homicides et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner constatés au plan national en 2010.

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Auteur homme sur victime femme	135/168	166/192	156/184	139/165	146/174
Auteur femme sur victime homme	29/168	26/192	27/184	24/165	28/174
Auteur homme sur victime homme	2/168	0/192	1/184	1/165	0/174
Auteur femme sur victime femme	2/168	0/192	0/184	1/165	0/174

III. L'ETUDE SPECIFIQUE DES FAITS

3.1. Les faits commis dans le cadre du couple

3.1.1. Les qualifications pénales

Qualifications	Nombre de faits par année				
	2006	2007	2008	2009	2010
Assassinat	17	23	20	25	35
Meurtre	140	156	143	129	125
Violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner	11	13	21	11	13
Complicité d'assassinat	/	/	/	/	1

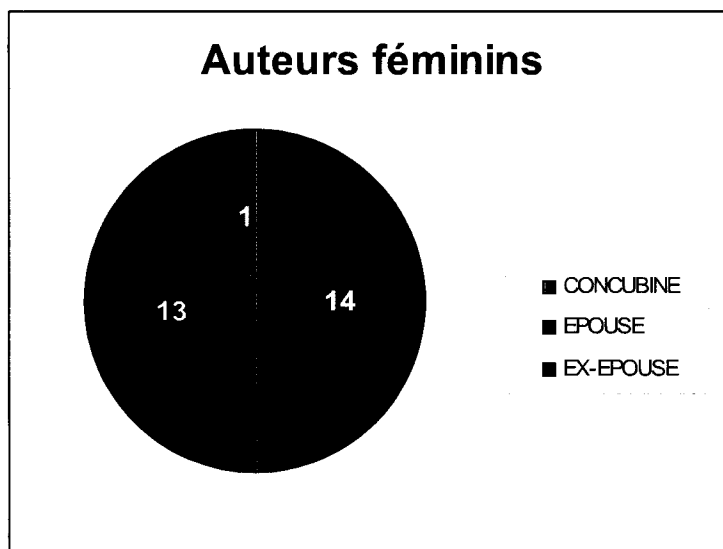
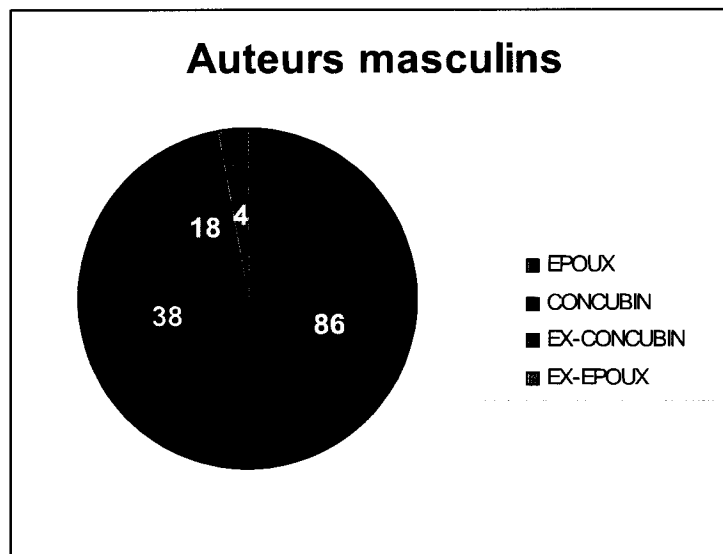
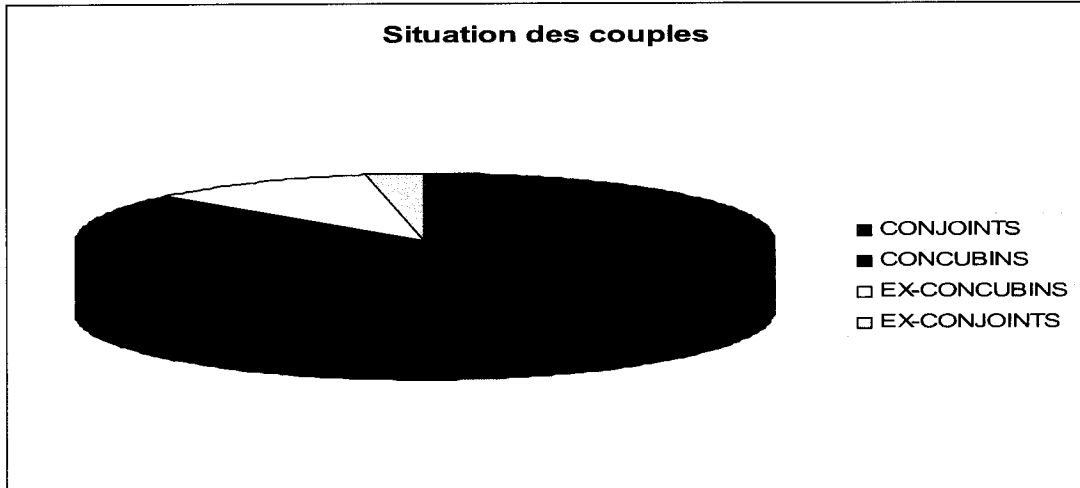
La non-préméditation reste une spécificité des crimes commis au sein du couple.

Qualifications	Femmes victimes		Hommes victimes	
	Z.G.N.	Z.P.N.	Z.G.N.	Z.P.N.
Assassinat	17	14	3	1
Meurtre	55	50	12	8
Violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner	7	3	1	2
Complicité d'assassinat	1	0	0	0
TOTAUX	80	67	16	11

3.1.2. La situation matrimoniale

Les décès sont survenus au sein de **98 couples mariés (57,23 %)** et 52 couples en concubinage (30,06 %).

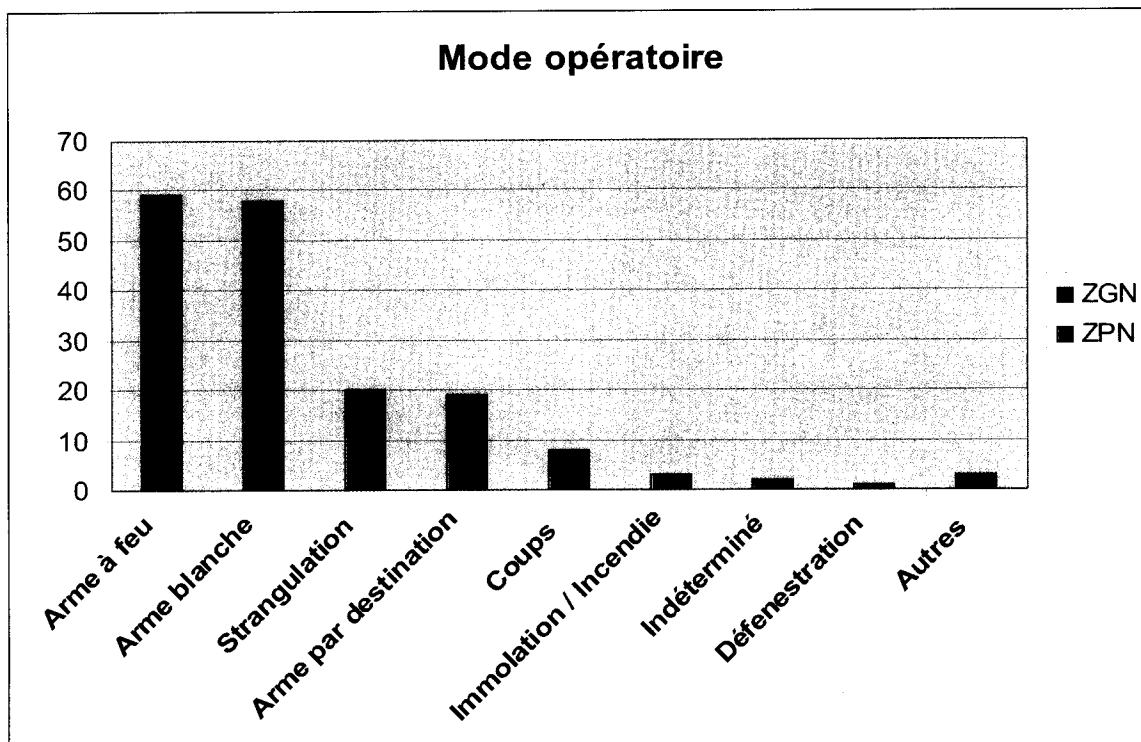
23 couples étaient séparés ou divorcés : 5 faits concernent des anciens conjoints et 18 faits des anciens concubins.



3.1.3. Le mode opératoire

Cette année, les **agresseurs** ont utilisé à **78,03 % une arme** (l'**arme à feu 59 fois**, dont 42 en zone gendarmerie, **58 fois l'arme blanche**, dont 35 en zone police, et **18 armes par destination**, dont 13 en zone gendarmerie).

Dans **20 cas**, c'est la **strangulation** qui est la cause du décès. Dans **8 cas**, ce sont des **coups** donnés avec les pieds ou les poings (sans arme) qui ont été fatals.

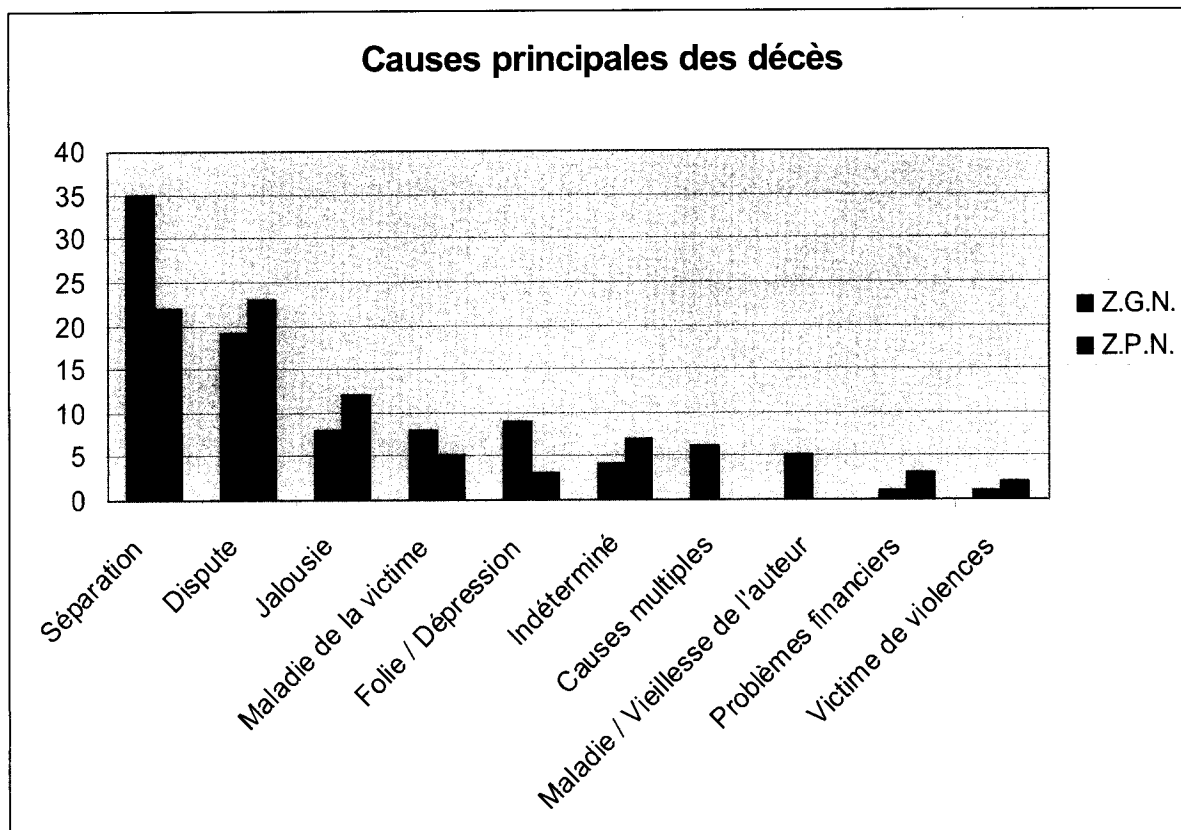


Les **auteurs féminins** ont utilisé à **92,86 % une arme** (à **17 reprises une arme blanche**, 6 fois une arme à feu et 3 fois une arme par destination). Viennent ensuite l'empoisonnement (1) et la strangulation (1).

Les **auteurs masculins** ont utilisé à **74,66 % une arme** (à **53 reprises une arme à feu**, 42 fois une arme blanche et 14 fois une arme par destination). Viennent ensuite la strangulation (19), les coups (8), l'immolation (2), l'incendie (1) et la défenestration (1).

3.1.4. Le contexte des décès

Les circonstances le plus souvent mises en évidence dans les cas d'homicides au sein du couple sont la **séparation (57)** et la **dispute (42)**.



N.B. :

- Cette année, pour la première fois, les causes liées à la maladie de la victime (que l'on pourrait qualifier « d'euthanasies », bien que le terme ne soit pas pris en compte juridiquement par le code pénal) ont été différenciées des causes liées à la maladie de l'auteur. Ces cas liés à la maladie de la victime représentent un total de 13 faits (8 en Z.G.N. et 5 en Z.P.N.) et sont tous commis par des hommes.
- Dans certains cas, il apparaît difficile, voire impossible, de déterminer la cause exacte ou principale du décès. Ces faits sont répertoriés dans les colonnes « indéterminé » et « causes multiples ».

➤ Le contexte en fonction du genre

Pour les **hommes**, la **séparation (56)** - en cours ou passée - reste la cause majeure du passage à l'acte. Viennent ensuite la dispute (29), la jalousie (15), la maladie de la victime (13), et la dépression ou la folie (10).

La cause principale de passage à l'acte pour les **femmes** est la **dispute (14)** suivie de la jalousie (5).

➤ Les violences antérieures dans le couple

Rappelons qu'il n'est pas toujours possible de déterminer l'**antériorité des violences** lors des enquêtes pour homicide, notamment en cas de suicide de l'auteur ou en l'absence de procédures préalables.

Dans **72 cas** (soit **41,62 %**), dont 40 en zone police, **la violence antérieure** dans le couple a été établie.

Pour **12 des 28 cas** où l'agresseur est une femme, **la victime masculine était auteur de violences régulières** sur sa partenaire. Dans **3 cas**, la femme auteur de l'homicide était régulièrement violente vis-à-vis de son partenaire.

Pour 7 couples, la violence réciproque était devenue un « mode de vie », des procédures pour coups et blessures volontaires réciproques ayant été rapportées.

➤ Contexte lié à l'âge et/ou la maladie

Dans **13 cas**, le passage à l'acte a été motivé par la maladie de la victime.

Toutes les victimes sont féminines et souvent atteintes de pathologies très lourdes, difficiles à gérer au quotidien (Alzheimer, parkinson, sclérose en plaques, tétraplégie, cancer...).

10 auteurs se sont suicidés, 3 ayant tenté de le faire.

Dans ce type d'affaires, on ne constate jamais la présence d'alcool.

Il convient d'observer que dans **5 cas**, c'est la maladie ou le contexte lié au vieillissement de l'auteur qui a conditionné le passage à l'acte.

Il est à noter que dans 2 autres cas, l'auteur se croyait, à tort, atteint d'une maladie incurable (*ces cas ont été intégrés dans la colonne « folie/dépression »*).

➤ La présence d'alcool et/ou de produits stupéfiants

La présence d'alcool dans le sang a été constatée chez **53 auteurs** (dont 30 en zone gendarmerie), soit **30,64 % des affaires**. Parmi ces 53 faits, on en dénombre **16** dans lesquels la victime avait également consommé de l'alcool.

13 femmes auteurs en avaient absorbé au moment des faits.

11 couples ont été identifiés comme consommateurs chroniques d'alcool.

Dans **13 couples**, on constate la présence de **stupéfiants**, soit chez l'auteur uniquement (6), soit chez la victime uniquement (3), soit chez les deux (4).

➤ Les problèmes psychiatriques et/ou psychologiques

Dans **21 cas (soit 12,14 %)**, l'auteur faisait l'objet d'un suivi psychologique ou psychiatrique, notamment pour dépression.

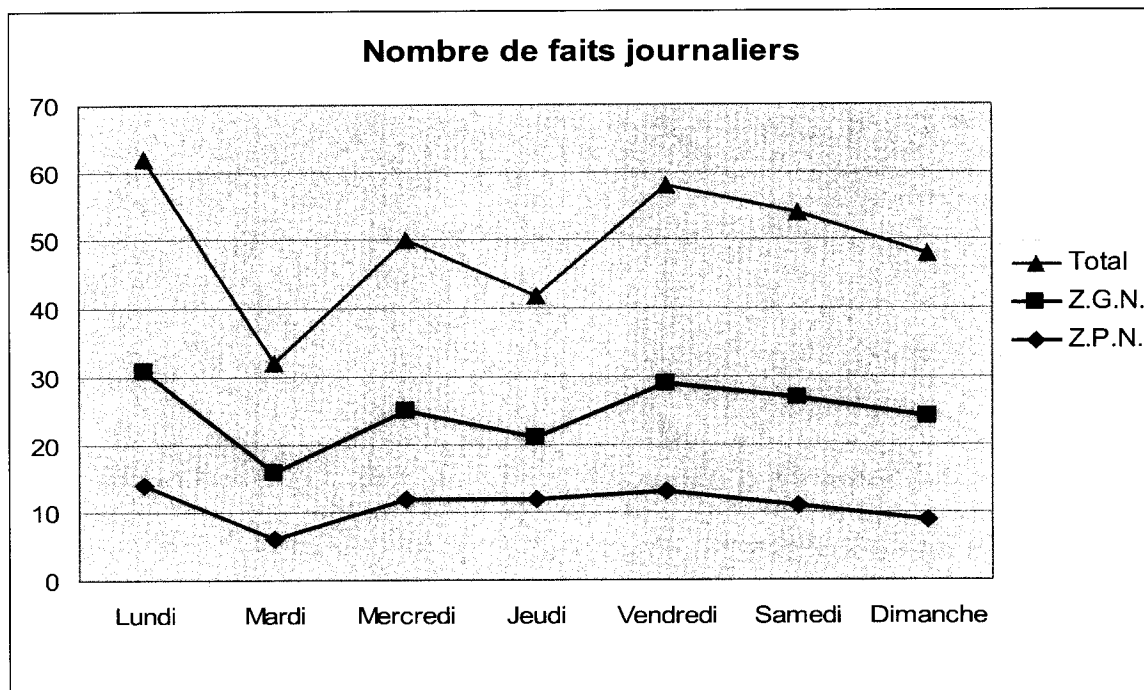
Dans au moins 2 des cas recensés, l'état mental de l'auteur (un auteur masculin et un auteur féminin) a conduit à le déclarer irresponsable pénalement.

Concernant la prise de médicaments, on a pu dénombrer 16 auteurs et 9 victimes sous l'emprise de médicaments psychotropes au moment des faits.

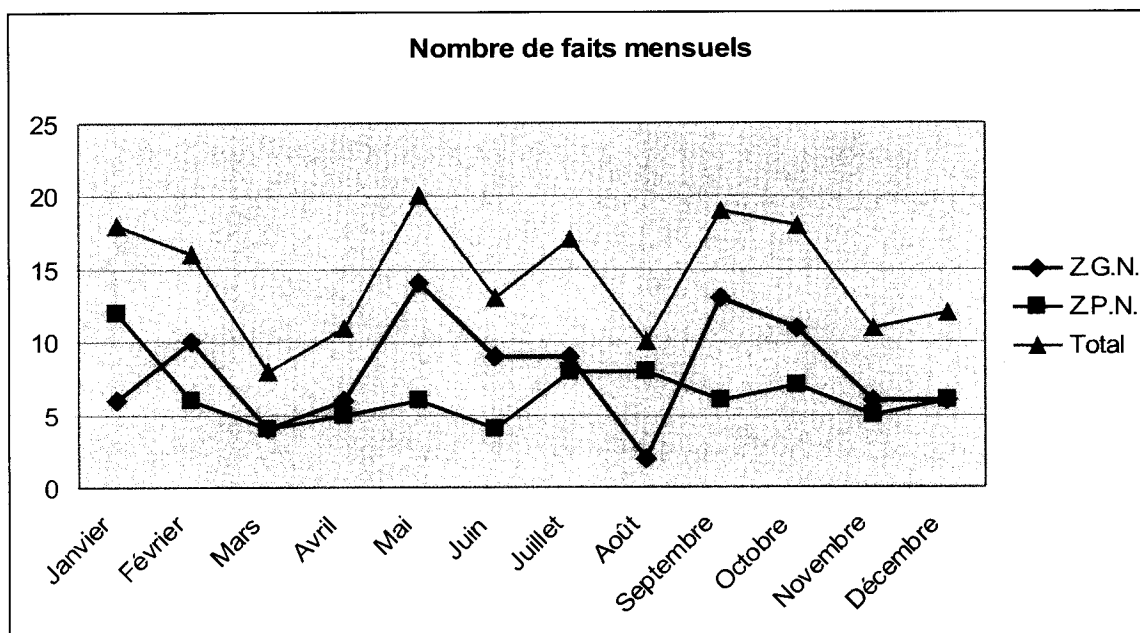
On peut noter que dans seulement 53,76 % des cas (soit 93 faits), on ne constate la présence d'aucune substance susceptible d'altérer le discernement au moment des faits (alcool, stupéfiants, médicaments) ni aucune addiction (idem).

3.1.5. La répartition journalière des faits

Contrairement à l'année précédente, il est plus difficile de dégager une véritable tendance quant aux périodes auxquelles les faits se produisent le plus souvent. Les écarts sont en effet relativement faibles entre les différents jours de la semaine. Toutefois, on peut noter que la majorité des faits se sont produits du vendredi au lundi, cette période de la semaine totalisant 111 affaires (31 faits le lundi, 29 le vendredi, 27 le samedi et 24 le dimanche).



3.1.6. La répartition mensuelle des faits



Cette année confirme, à nouveau, le fait qu'aucune corrélation ne peut être faite entre les différentes périodes de l'année et le nombre de faits commis, que ce soit en zone de compétence de la police ou de la gendarmerie. De même, aucune comparaison ne peut être effectuée d'une année sur l'autre.

3.1.7. La répartition géographique

Cette année, les départements des **Alpes-Maritimes (13 cas)** et de **Seine-Maritime (10 cas)** sont les deux départements les plus touchés par ce phénomène.

Viennent ensuite les départements des Yvelines (7), de Haute-Garonne et de Seine-Saint-Denis (5 cas chacun).

La région Ile-de-France comptabilise **24 victimes** (19 en 2009), dont 13 pour Paris intra-muros et la petite couronne.

36 départements n'ont recensé aucun homicide dans le cadre familial (soit un de plus que l'an dernier). 11 départements ne déplorent aucune victime depuis 2007.

Enfin, pour les départements et collectivités d'Outre-mer, **la Réunion (4 cas)** est à nouveau le territoire le plus touché pour l'année 2010.

Départements	Z.G.N.	Z.P.N.	Total 2010	Total 2009	Total 2008	Variation 2008/2010
01 Ain	3 ⁽¹⁾	1	4	1	-	↗
02 Aisne	3 ⁽²⁾	0	3	2	2	↗
03 Allier	1 ⁽¹⁾	0	1	2	-	↘
04 Alpes de Haute-Provence	0	0	0	-	1	↘
05 Hautes-Alpes	0	0	0	-	-	A.C.R.
06 Alpes-Maritimes	2	11 ⁽³⁾	13	6	3	↗
07 Ardèche	1 ⁽¹⁾	0	1	-	3	↗
08 Ardennes	0	1	1	3	-	↘
09 Ariège	0	0	0	3	-	↘
10 Aube	0	1	1	-	-	↗
11 Aude	3 ⁽¹⁾	0	3	1	3	↗
12 Aveyron	0	0	0	-	1	=
13 Bouches-du-Rhône	1	2	3	2	5	↗
14 Calvados	1	1	2	2	-	=
15 Cantal	0	0	0	-	-	A.C.R.
16 Charente	0	0	0	-	-	A.C.R.
17 Charente-Maritime	0	0	0	1	-	↘
18 Cher	0	0	0	-	-	A.C.R.
19 Corrèze	1	0	1	-	-	↗
2A Corse du Sud	1	0	1	-	3	↗
2B Haute-Corse	0	0	0	-	-	A.C.R.
21 Côte-d'Or	1	1	2	-	-	↗
22 Côtes-d'Armor	2	0	2	-	1	↗
23 Creuse	0	0	0	2	-	↘
24 Dordogne	0	0	0	-	1	=
25 Doubs	0	0	0	2	3	↘
26 Drôme	0	0	0	1	2	↘
27 Eure	3	1	4	5	2	↘
28 Eure-et-Loir	1	0	1	-	1	↗
29 Finistère	2	0	2	2	-	=
30 Gard	0	0	0	1	1	↘
31 Haute-Garonne	5 ⁽²⁾	0	5	3	3	↗
32 Gers	0	0	0	-	-	A.C.R.
33 Gironde	3	1 ⁽¹⁾	4	4	8	=
34 Hérault	1	1	2	4	4	↘
35 Ille-et-Vilaine	2	1 ⁽¹⁾	3	2	-	↗
36 Indre	0	0	0	-	-	A.C.R.
37 Indre-et-Loire	0	0	0	2	1	↘
38 Isère	1	0	1	2	4	↘
39 Jura	0	0	0	-	1	=
40 Landes	0	0	0	2	1	↘

Departements	Z.G.N.	Z.P.N.	Total 2010	Total 2009	Total 2008	Variation 2009/2010
41 Loir-et-Cher	1	0	1	1	4	=
42 Loire	0	0	0	2	2	↓
43 Haute-Loire	0	0	0	1	-	↓
44 Loire-Atlantique	1	1	2	5	2	↓
45 Loiret	2	2	4	2	-	↑
46 Lot	1 ⁽¹⁾	0	1	1	1	=
47 Lot-et-Garonne	0	0	0	-	3	=
48 Lozère	0	0	0	-	-	A.C.R.
49 Maine-et-Loire	0	0	0	3	2	↓
50 Manche	1	0	1	-	-	↑
51 Marne	3	1	4	3	-	↑
52 Haute-Marne	1	1	2	-	-	↑
53 Mayenne	1	0	1	-	-	↑
54 Meurthe-et-Moselle	1	1	2	2	2	=
55 Meuse	0	0	0	-	-	A.C.R.
56 Morbihan	2	1	3	2	1	↑
57 Moselle	1	1	2	5	3	↓
58 Nièvre	1	0	1	1	1	=
59 Nord	3	1 ⁽¹⁾	4	8	15	↓
60 Oise	3	0	3	3	1	=
61 Orne	3 ⁽¹⁾	0	3	-	1	↑
62 Pas-de-Calais	3 ⁽¹⁾	1	4	9	7	↓
63 Puy-de-Dôme	1	2	3	1	-	↑
64 Pyrénées-Atlantiques	1	1	2	1	1	↑
65 Hautes-Pyrénées	0	0	0	1	-	↓
66 Pyrénées-Orientales	1 ⁽¹⁾	0	1	1	2	=
67 Bas-Rhin	1	1	2	2	5	=
68 Haut-Rhin	1	1	2	4	4	↓
69 Rhône	0	2	2	-	7	↑
70 Haute-Saône	0	0	0	-	2	=
71 Saône-et-Loire	1	2	3	1	3	↑
72 Sarthe	0	0	0	2	1	↓
73 Savoie	0	0	0	2	3	↓
74 Haute-Savoie	0	0	0	-	-	A.C.R.
75 Paris	0	2	2	2	3	=
	6 ⁽¹⁾	4 ⁽¹⁾	11	4	5	↑
77 Seine-et-Marne	0	1	1	2	1	↓
	1	6 ⁽¹⁾	7	2	5	↑
79 Deux-Sèvres	1 ⁽¹⁾	0	1	-	-	↑
80 Somme	0	1	1	4	3	↓
81 Tarn	0	0	0	2	1	↓
82 Tarn-et-Garonne	1	0	1	-	1	↑
83 Var	1	2 ⁽¹⁾	3	2	2	↑
84 Vaucluse	2	0	2	1	1	↑
85 Vendée	2 ⁽¹⁾	0	2	2	1	=
86 Vienne	1 ⁽¹⁾	0	1	-	1	↑
87 Haute-Vienne	2	0	2	-	1	↑
88 Vosges	1 ⁽¹⁾	0	1	1	-	=
89 Yonne	0	0	0	1	-	↓
90 Territoire de Belfort	0	2	2	-	1	↑
91 Essonne	0	2 ⁽¹⁾	2	1	2	↑
92 Hauts-de-Seine	0	4 ⁽¹⁾	4	4	5	=
93 Seine-Saint-Denis	0	5	5	2	8	↑
94 Val-de-Marne	0	2	2	4	6	↓
95 Val-d'Oise	0	1	1	2	2	↓

Departements	Z.G.N.	Z.P.N.	Total 2010	Total 2009	Total 2008	Variation 2008/2010
971 Guadeloupe	1	0	1	1	4	=
972 Martinique	0	0	0	3	1	↘
973 Guyane	2	0	2	2	-	=
974 Réunion	1	3	4	4	2	=
975 Saint Pierre et Miquelon	0	0	0	-	-	A.C.R.
976 Mayotte	0	0	0	1	-	↘
987 Polynésie Française	0	0	0	-	1	=
988 Nouvelle Calédonie	2	1	3	-	-	↗
Totaux	96	77	173	165	184	↗

A.C.R : Aucun cas recensé sur les 3 dernières années

(¹) dont 1 victime masculine

(²) dont 2 victimes masculines

(³) dont 3 victimes masculines

3.1.8. Le ratio entre le nombre de décès et le nombre d'habitants

Pour les deux tableaux suivants, les données relatives au nombre d'habitants sont celles qui ont été recensées au 1^{er} janvier 2008 (entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011).

Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 (source INSEE).

(N.S. : Non Significatif)

➤ Par département :

N°	Nom du département	Population totale	Nombre de faits	Taux pour 100 000
01	Ain	598 323	4	0,6685
02	Aisne	553 555	3	0,5420
03	Allier	353 315	1	0,2830
04	Alpes-de-Haute-Provence	162 911	0	N. S.
05	Hautes-Alpes	139 497	0	N. S.
06	Alpes-Maritimes	1 099 416	13	
07	Ardèche	321 453	1	0,3111
08	Ardennes	292 722	1	0,3416
09	Ariège	155 530	0	N. S.
10	Aube	309 689	1	0,3229
11	Aude	358 293	3	0,8373
12	Aveyron	287 535	0	N. S.
13	Bouches-du-Rhône	1 992 855	3	0,1505
14	Calvados	694 156	2	0,2881
15	Cantal	154 824	0	N. S.
16	Charente	364 247	0	N. S.
17	Charente-Maritime	629 612	0	N. S.
18	Cher	321 810	0	N. S.
19	Corrèze	251 503	1	0,3976
2A	Corse-du-Sud	143 386	1	0,6974
2B	Haute-Corse	164 726	0	N. S.
21	Côte-d'Or	535 391	2	0,3736

N°	Nom du département	Population totale	Nombre de faits	Taux pour 100 000
22	Côtes-d'Armor	602 478	2	0,3320
23	Creuse	128 799	0	N. S.
24	Dordogne	421 941	0	N. S.
25	Doubs	537 560	0	N. S.
26	Drôme	492 508	0	N. S.
27	Eure	593 037	4	0,6745
28	Eure-et-Loir	435 045	1	0,2299
29	Finistère	921 568	2	0,2170
30	Gard	709 776	0	N. S.
31	Haute-Garonne	1 239 903	5	0,4033
32	Gers	192 561	0	N. S.
33	Gironde	1 450 039	4	0,2759
34	Hérault	1 037 686	2	0,1927
35	Ille-et-Vilaine	992 575	3	0,3022
36	Indre	239 332	0	N. S.
37	Indre-et-Loire	600 106	0	N. S.
38	Isère	1 214 776	1	0,0823
39	Jura	271 220	0	N. S.
40	Landes	386 160	0	N. S.
41	Loir-et-Cher	337 226	1	0,2965
42	Loire	759 948	0	N. S.
43	Haute-Loire	229 966	0	N. S.
44	Loire-Atlantique	1 290 533	2	0,1550
45	Loiret	668 913	4	0,5980
46	Lot	179 416	1	0,5574
47	Lot-et-Garonne	337 883	0	N. S.
48	Lozère	81 083	0	N. S.
49	Maine-et-Loire	798 434	0	N. S.
50	Manche	515 207	1	0,1941
51	Marne	580 265	4	0,6893
52	Haute-Marne	193 388	2	
53	Mayenne	312 975	1	0,3195
54	Meurthe-et-Moselle	742 904	2	0,2692
55	Meuse	200 437	0	N. S.
56	Morbihan	733 146	3	0,4092
57	Moselle	1 063 760	2	0,1880
58	Nièvre	228 184	1	0,4382
59	Nord	2 606 369	4	0,1535
60	Oise	819 190	3	0,3662
61	Orne	302 025	3	0,9933
62	Pas-de-Calais	1 487 199	4	0,2690
63	Puy-de-Dôme	645 723	3	0,4646
64	Pyrénées-Atlantiques	668 467	2	0,2992

